



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Généralisation du « savoir rouler » à l'école primaire

Question écrite n° 5347

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la généralisation du « savoir rouler » à l'école primaire. Dans le cadre du comité interministériel sécurité routière du 9 janvier 2018, le Gouvernement a annoncé la généralisation d'un dispositif d'apprentissage du vélo à l'école primaire. Ainsi, il s'engage dans sa mesure numéro 10 à « généraliser le « savoir rouler », qui existe déjà dans certaines académies, et qui viendrait s'ajouter aux autres savoirs fondamentaux que les élèves doivent maîtriser à leur entrée en 6ème à l'image du « savoir lire », « savoir écrire », « savoir nager », afin que les jeunes puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège ». Cette mesure s'avère essentielle pour permettre dès le plus jeune âge un accès à tous à la pratique du vélo et favoriser l'émergence d'une « génération vélo ». Il souhaiterait connaître les modalités et le calendrier prévisionnel du déploiement de cette mesure dans l'ensemble des écoles primaires ainsi que l'interlocuteur technique avec lequel son ministère travaillera concrètement pour mettre en œuvre cette formation au « savoir rouler ».

Texte de la réponse

Parmi les orientations du comité interministériel à la sécurité routière, du 9 janvier 2018, la mesure 10 vise à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». Cette mesure se décline en fonction des publics visés, notamment à destination des jeunes pour lesquels elle se traduit par la généralisation de cette compétence. Les modalités de mise en œuvre de cette mesure font actuellement l'objet d'un groupe de travail interministériel, piloté par le ministère des sports qui porte l'organisation et le déploiement progressif du dispositif. Le ministère de l'éducation nationale concourt à la mise en œuvre de cette mesure au travers de l'éducation à la sécurité routière (ESR) dispensée dans les enseignements des premier et second degrés, conformément à l'article L. 312 13 du code de l'éducation. L'ESR s'inscrit dans un continuum éducatif tout au long de la scolarité des élèves : - attestation de première éducation à la route (APER) au cycle 3 ; - attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) au collège ; - demi-journée de sensibilisation à la sécurité routière au lycée et dans les centres de formation des apprentis. Plus largement, l'ESR retient une approche large et transversale, fondée sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en lien avec les programmes disciplinaires et les enseignements interdisciplinaires. Elle vise à favoriser l'acquisition d'un comportement responsable et citoyen sur l'espace routier. Par ailleurs, le développement des mobilités actives, dont l'apprentissage du vélo, s'inscrit au cœur des priorités éducatives de l'éducation nationale. À ce titre, l'attestation de première éducation à la route (APER), créée en 2002, a fait l'objet d'une rénovation en 2016 (circulaire no 2016-153 du 12 octobre 2016) pour renforcer l'acquisition progressive des règles de circulation et de sécurité, des savoir-faire liés à la route (traitement de l'information, respect de la règle, prise en compte d'autrui, compétences sociales). L'APER concerne l'ensemble des élèves du cycle 3 (CM1- CM2 - 6ème) et conjugue les approches de la sécurité routière en tant que piétons, passagers et rouleurs. Enfin, le ministère de l'éducation nationale pilote « la semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège », en lien avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la transition écologique et solidaire. Cette opération nationale vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des collèges aux atouts du vélo comme moyen de

déplacement individuel et collectif et permet de valoriser ou d'initier des approches pédagogiques dans les domaines de : - l'éducation à la santé et à l'activité physique ; - l'éducation à la citoyenneté et aux comportements responsables ; - l'éducation à la sécurité routière ; - l'environnement et du développement durable. L'édition 2017 s'est déclinée dans 25 académies et a permis de sensibiliser 13 300 élèves aux enjeux de la mobilité active.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5347

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1080

Réponse publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 5079